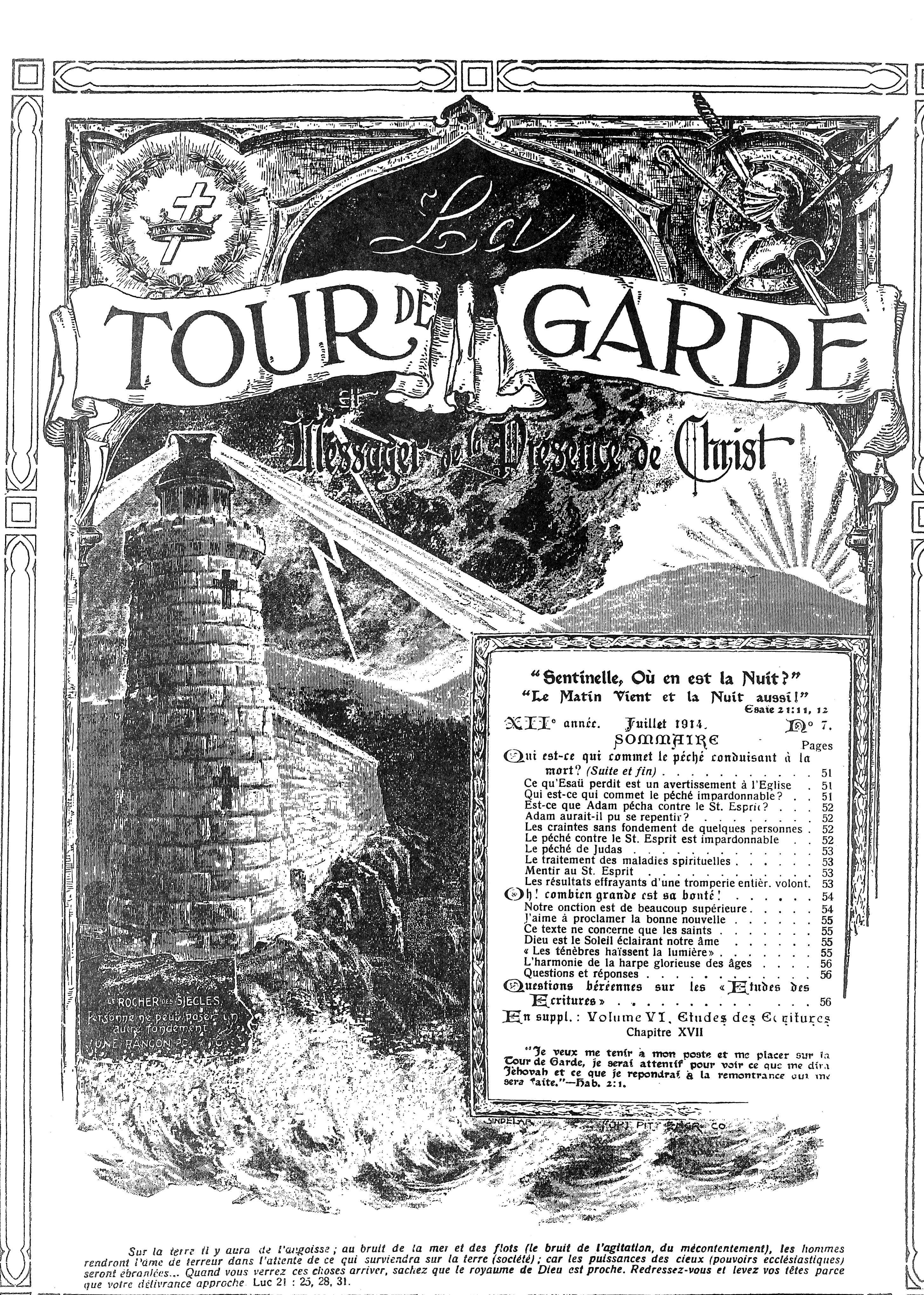


"Sentinelle, Où en est la Nuit?"
"Le Matin Vient et la Nuit aussi!"
Esaïe 21:11, 12

XIIe année. Juillet 1914. No 7.

SOMMAIRE

"Je veux me tenir à mon poste et me placer sur la Tour de Garde, je serai attentif pour voir ce que me dira Jéhovah et ce que je repondrai à la remontrance qui me sera faite."—Hab. 2:1.

Sur la terre il y aura de l'angoisse; au bruit de la mer et des flots **(le bruit de l'agitation, du mécontentement),** *les hommes rendront l'âme de terreur dans l'attente de ce qui surviendra sur la terre (société); car les puissances des cieux (pouvoirs ecclésiastiques) seront ébranlées... Quand vous verrez ces choses arriver, sachez que le royaume de Dieu est proche. Redressez-vous et levez vos têtes parce que votre délivrance approche.* Luc 21 : 25, 28, 31.

La mission sacrée de ce journal.

Ce journal actuellement répandu dans toutes les parties du monde civilisé par la Watch Tower Bible and Tract Society, fondée en 1881, pour l'extension de la connaissance chrétienne, est un des meilleurs instruments à l'usage de ceux qui veulent s'instruire dans la Bible. Il sert non seulement de point de ralliement où les étudiants de la Bible se rencontrent pour l'étude de la parole de Dieu, mais aussi de moyen de communication par lequel ils peuvent connaître le lieu et la date des réunions et l'époque du passage des pèlerins ou représentants; il constitue aussi un moyen d'encouragement par ses comptes rendus des conventions ou assemblées générales.

La Tour de Garde est écrite pour la ferme défense du seul vrai fondement de l'espérance chrétienne si généralement mis de côté, à savoir la rédemption par le sang précieux de Jésus-Christ homme qui se donna lui-même en rançon pour tous (comme prix équivalent) — I Pier. 1 : 19; I Tim. 2 : 6. Bâtir sur ce fondement avec l'or, l'argent, les pierres précieuses (I Cor. 3 : 11-15; II Pier. 1 : 5-11) de la parole de Dieu, tel est le but de ce journal qui, d'autre part, a pour mission de faire connaître à tous « la communion du mystère de Christ... caché de tout temps en Dieu... afin que les dominations et les autorités dans les lieux célestes, connaissent aujourd'hui par l'Eglise la sagesse infiniment variée de Dieu... ce qui n'a pas été manifesté aux fils des hommes dans les autres générations, comme il a été révélé maintenant » — Eph. 3 : 5-9, 10.

Ce journal est indépendant de tout parti, de toute secte ou confession des hommes; ses efforts tendent à ce que tout ce qui est publié dans ses pages soit de plus en plus conforme et soumis à la volonté de Dieu en Christ, telle qu'elle nous est révélée dans l'Ecriture sainte; il a donc toute liberté pour déclarer hardiment tout ce que le Seigneur a dit dans la mesure de la sagesse divine qu'il a daigné nous accorder. Son attitude, loin d'être dogmatique, est confiante, car nous savons ce que nous affirmons, ayant une foi entière dans les sûres promesses de Dieu. Cette publication étant employée exclusivement pour le service de Dieu, nos décisions concernant ce qui doit paraître dans ses colonnes seront selon la volonté du Seigneur : l'enseignement de sa parole pour l'édification de son peuple dans la grâce et dans la connaissance. Non seulement nous prions nos lecteurs, mais nous les adjurons de contrôler par la parole infaillible ce que nous avançons, nous les y renvoyons constamment pour faciliter leurs recherches.

Ce que nous trouvons clairement enseigné dans les Ecritures.

Que l'Eglise est « le temple du Dieu vivant », « son ouvrage (spécial) », dont la construction a progressé durant tout l'âge de l'Evangile — depuis que Christ devint le Rédempteur du monde et la principale pierre d'angle de ce temple, c'est par ce temple, lorsqu'il sera achevé, que les bénédictions de Dieu seront répandues sur toutes les familles de la terre et elles auront accès auprès de lui. — 1 Cor. 3 : 16, 17; Eph. 2 : 20-22; Gen. 28 : 14; Gal. 3 : 29. Qu'en attendant, le perfectionnement des consacrés qui croient au sacrifice expiatoire de Christ, se continue; quand la dernière de ces « pierres vivantes », « élues et précieuses », aura été taillée, façonnée et finie, le Grand Architecte les réunira toutes dans la première résurrection; le temple resplendira alors de sa gloire, et sera, pendant le Millénium, le moyen de communion entre Dieu et les hommes. — Apoc. 15 : 5-8.

Que la base de l'espérance pour l'Eglise et le monde repose sur le fait que « Jésus-Christ, par la grâce de Dieu, souffrit la mort en rançon pour tous »; et « qu'au propre temps » il sera « la vraie lumière qui venant dans le monde éclaire tout homme ». — Hébr. 2 : 9; Jean 1 : 9; 1. Tim. 2 : 5, 6.

Que l'espérance de l'Eglise est de devenir semblable à son Seigneur « le voir tel qu'il est », de « participer à sa nature divine » et d'avoir part à sa gloire, comme cohéritière. — 1 Jean 3 : 2; Jean 17 : 24; Rom. 8 : 17; 2 Pierre 1 : 4.

Que la présente mission de l'Eglise est : de perfectionner les saints en vue de leur œuvre future, de développer au sein d'elle-même toutes les grâces, d'être le témoin de Dieu auprès du monde, de se préparer pour que ses membres soient rois et sacrificateurs dans l'âge futur. — Eph. 4 : 12; Matth. 24 : 14; Apoc. 1 : 6; 20 : 6.

Que l'espérance du monde réside dans les bénédictions de la connaissance et des occasions favorables fournies à chacun pendant le Règne des mille ans de Christ. — A tous ceux qui se montreront obéissants et de bonne volonté, tout ce qui fut perdu en Adam sera restitué par leur Rédempteur et son Eglise glorifiée — tous les méchants obstinés, par contre, seront **exterminés**. — Actes 3 : 19-23; Esaïe ch. 35. Charles T. RUSSELL, rédacteur.

Tout ce qui concerne l'œuvre ainsi que la correspondance doit être adressé :
TOUR DE GARDE, Société de Bibles et de Traités, à Genève, rue de la Tour-Maîtresse, 10.

LA TOUR DE GARDE

publiée par la
WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY
13-17, Hicks Street, Brooklyn N.Y.U.S.A.
C.-T. RUSSELL, président

paraît **mensuellement** et coûte, payable à l'avance, fr. **2.50** par an, ou fr. **4** pour 2 numéros envoyés à la même adresse.

Pour nos amis des Etats-Unis et du Canada, le prix est de 50 cents par an ou **80** cents pour 2 numéros au même souscripteur.

Ce journal contient des articles traduits des publications des « *Etudes des Ecritures* » et du « *Watch Tower* » (journal bimensuel anglais de 16 pages, qui coûte **5** fr.). Les enfants de Dieu, dans la nécessité, qui, pour une raison quelconque, vieillesse, accident, infirmités, etc., ne peuvent payer le prix de l'abonnement, le recevront gratuitement, sur demande, en français, en anglais ou en allemand.

S'adresser à la **TOUR DE GARDE**
Société de Bibles et Traités
10, rue de la Tour-Maîtresse, GENÈVE

Etudes des Ecritures

du pasteur **RUSSELL**, de Brooklyn, ouvrage publié en 6 volumes en anglais par le rédacteur du « *Watch Tower* », dont les deux premiers ont paru en français. Le Vol. VI a paru aussi en français comme supplément à la « *Tour de Garde* ».

Vol. I. « *Le Plan des Ages* », donne un aperçu du plan de Dieu révélé dans la Bible concernant la rédemption et le rétablissement de l'homme.

Vol. II. « *Le Temps est proche* », traite des temps et de la manière dont se fait le second avènement du Seigneur, en considérant le témoignage de la Bible sur ce sujet.

Vol. VI « *La Nouvelle Création* ».

Le prix des vol. I et II reliés est de fr. **2**, sans le port.

Assemblée générale des groupes de langue française à **Neuchâtel**, le 12 Juillet. — Cérémonie de baptême. — Invitation cordiale à tous.

NOUVELLE CRÉATION. — VOLUME VI. — CHAPITRE V

19 Juillet.

1° Quand l'organisation de la nouvelle création sera-t-elle complète, et quelle illustration les Ecritures nous présentent-elles de la chose? P. 51, § 1.

2° En considérant ce qui précède, que devons-nous dire relativement à l'organisation *temporaire* de la nouvelle création? P. 51, § 2, les 10 premières lignes.

3° Quel est le caractère des dispositions divines relativement à l'œuvre préliminaire accomplie actuellement au sein de la nouvelle création et pourquoi la liberté accordée à chacun est-elle la meilleure disposition adoptée? P. 51, § 2, depuis la 10me ligne à la fin et § 3, les 8 premières lignes.

4° Pourquoi nombre de personnes excellentes ont elles admis que la simplicité de l'organisation de l'Eglise, établie par le Seigneur et les apôtres, était insuffisante et impropre à remplir son but? P. 51, § 3, depuis la 8me ligne à la fin.

5° Si l'on considère la nation juive comme un type, pouvons-nous admettre qu'il y aura une nouvelle création nominale ainsi qu'une véritable? P. 52, § 1, les 5 premières lignes.

26 Juillet.

6° Quel jugement la nouvelle création est-elle autorisée à porter à l'égard du blé et de l'ivraie? Un sarment quelconque de la véritable vigne a-t-il le droit de critiquer, de réprimander ou d'émonder un autre sarment? P. 52, depuis la 5me ligne à la fin et § 2.

7° A cet égard, quelle est la différence de la manière de procéder adoptée par les autres organisations humaines lorsqu'elles traitent ces questions-là? P. 52, § 3.

8° Expliquer la signification du « mystère de Dieu », P. 52, § 4, les 10 premières lignes.

9° Donner une description du « mystère de l'iniquité » qui est la contrefaçon du précédent. P. 52, § 4, depuis la 10me ligne à la fin et § 5.

10° Quelle a été la ligne de conduite suivie par le Seigneur et qu'il enseigne à ses enfants d'adopter, à l'égard de l'ivraie qui imite les nouvelles créatures? P. 52, § 6.

2 Août.

11° Quand le mystère de l'iniquité commença-t-il à se manifester et pourquoi ne fit-il pas beaucoup de progrès au sein de l'Eglise primitive? P. 52 § 7.

12° Quel fut le caractère de l'esprit qui amena graduellement l'organisation du grand antéchrist? P. 53 § 1.

13° De quelle manière notre grand adversaire a-t-il fait avorter chaque nouvel effort vers la vérité depuis l'époque de la réformation? P. 52 § 2.

14° Citer un certain nombre de faits qui prouvent d'une manière péremptoire que les Ecritures ont été conservées relativement pures; indiquer également les faits qui démontrent que les divers systèmes confessionnels qui prétendent avoir été organisés par le Seigneur et ses apôtres diffèrent entièrement de l'église qu'ils organisèrent effectivement. P. 53, § 3 et 4, les 12 premières lignes.

15° Pourquoi Dieu permit-il à l'humanité en général de donner libre cours à ses dispositions mentales et morales, selon ses propres penchants? P. 53, § 4, depuis la 12me ligne à la fin.



XII[e] Année — JUILLET 1914 — N° 7

QUI EST-CE QUI COMMET LE PÉCHÉ CONDUISANT A LA MORT?

(Suite et fin.)

Parmi ceux qui sont engendrés de l'Esprit, il y a deux classes de personnes qui sont sauvées; il y a en outre une troisième classe, ceux qui vont à la seconde mort. Le péché qui mène à la mort consiste non seulement à ne pas faire le bien, mais à faire consciemment ce qui est mal. Ce ne sont pas ceux qui forment la « grande multitude », qui vont jusqu'à se vautrer dans la boue du péché; ce sont les personnes formant la dernière des classes dont nous venons de parler; elles ont été engendrées de l'esprit et se sont éloignées graduellement de leur pacte d'alliance jusqu'au moment où elles l'ont complètement abandonné, rompant ainsi leur contrat; elles s'étaient engagées à donner leur vie et elles déchirent ce contrat, elles retournent au péché et dans les ténèbres, sans espoir. Cette manière d'agir, constitue un péché contre la pleine lumière et l'entière connaissance, c'est un péché qui mène à la *mort*.

Qui est-ce qui commet le péché menant à la mort? Quiconque a été engendré de Dieu ne pratique point de péché [volontaire], parce que la semence de Dieu demeure en lui et il ne peut pécher. Ce qui est engendré de Dieu, c'est le *nouvel esprit*, la nouvelle volonté; la personne possédant cette nouvelle volonté et désirant rester en harmonie avec Dieu ne peut commettre le péché menant à la mort, aussi longtemps qu'elle conserve la mentalité, la volonté, l'Esprit de Dieu; aussi longtemps que la volonté de cette personne reste en parfait accord avec Dieu, elle ne peut pécher volontairement en le désirant, elle ne peut être en communion avec le péché. Le nouvel esprit ne peut consentir au péché; si la personne consent à pécher, c'est une preuve que le vieil esprit (l'ancienne volonté) a repris le dessus.

Nous comprendrons peut-être mieux ce sujet si nous examinons la manière de procéder du Congrès des Etats-Unis. Supposons que le parti républicain représente l'homme animal; ce parti a exercé le pouvoir pendant longtemps, puis un changement gouvernemental est survenu. De nouvelles idées, de nouvelles aspirations, un nouvel esprit régnèrent depuis ce moment-là, car un autre parti était arrivé au pouvoir; la majorité dans le Congrès appartenait au parti démocratique. Quelle fut la cause qui amena le changement dans le mode d'action du Congrès? Ce fut la nouvelle *votation*. La majorité l'emporta ce jour-là et décida d'établir une forme de gouvernement conforme à l'idéal du parti démocratique pour diriger le corps législatif. Si le Congrès changeait d'avis de nouveau et émettait un vote en faveur de l'ancien parti au pouvoir, le nouveau gouvernement ne serait plus démocratique.

C'est de la même manière que la nouvelle créature prit la direction de nos corps mortels. Si maintenant la nouvelle volonté change, fait place à l'ancienne et se fait comme auparavant l'avocat des choses de la chair, la nouvelle créature est changée et est remplacée par la vieille créature, le vieil homme. Cependant ce n'est pas la nouvelle créature qui se vautre dans la fange du péché, car la volonté a commis le péché menant à la mort et la NOUVELLE CRÉATURE EST MORTE.

CE QU'ÉSAÜ PERDIT EST UN AVERTISSEMENT A L'ÉGLISE

La description qui nous est donnée par l'apôtre Paul au sujet d'Esaü s'efforçant vainement avec larmes de recouvrer son droit d'aînesse perdu, présente un grand intérêt pour nous. Dans un certain sens, cette description est applicable à la condition du peuple juif qui, ayant perdu le grand privilège ou la faveur de devenir Israël spirituel, le peuple de Dieu, ne peut pas rentrer en possession, en tant que peuple, de la faveur perdue. Ce privilège lui a été retiré, il ne peut le recouvrer, bien que ceci ne soit pas un obstacle pour chaque Juif, en tant qu'individu, d'arriver à la repentance, puis de faire partie de l'Eglise en tant qu'individu.

Les paroles de l'apôtre, dans Héb. 12 : 16, 17, semblent néanmoins concerner l'Eglise d'une manière toute spéciale; elles ont trait au danger que courent les nouvelles créatures de perdre leur droit d'aînesse. Esaü « pour un mets vendit son droit d'aînesse ». Il est pour nous une image des chrétiens qui troquent le glorieux héritage promis à ceux qui hériteront de la nature divine et du Royaume messianique, contre les jouissances et les plaisirs éphémères de la vie actuelle, c'est à dire contre un « potage de lentille ».

QUI EST-CE QUI COMMET LE PÉCHÉ IMPARDONNABLE?

Lorsque nous avons traité d'une manière générale le sujet du péché impardonnable dans les « Etudes des Ecritures », nous nous sommes efforcés de faire ressortir que ce péché-là est impardonnable dans la mesure où il est volontaire. Les seules personnes qui peuvent commettre un péché entièrement impardonnable sont celles qui sont entrées dans l'Eglise, qui ont consacré leur vie et ont été engendrées du St. Esprit. Si elles tombent complètement, c'en est fini.

Il est possible de commettre des transgressions avant d'être en Christ, avant d'avoir reçu le St. Esprit, mais ces péchés n'entraînent pas le même degré de responsabilité que ceux commis par un chrétien consacré, car lorsqu'une personne est entrée dans la famille du Seigneur, ses lumières et ses connaissances ont augmenté et, par ce fait, sa responsabilité s'est accrue. Le Seigneur déclara que ceux qui connurent sa volonté et ne l'accomplirent pas, recevraient un grand nombre de coups, mais que ceux qui ne l'accomplirent pas ne l'ayant pas connue, ne recevraient que peu de coups. Plusieurs des enfants de Dieu ont commis des péchés plus ou moins volontaires et ont reçu des coups plus ou moins rigoureux.

Les Ecritures nous décrivent un péché volontaire d'un certain degré qui mène à la mort et ce péché-là est indiqué comme un péché contre le St. Esprit. Nous comprenons qu'il s'agit d'un péché commis malgré une entière connaissance, malgré un discernement complet de ce qui est mal, c'est un péché *volontaire et pleinement conscient* contre la loi de Dieu. Les Juifs qui crucifièrent Christ péchèrent contre la lumière et encoururent de grandes responsabilités. L'apôtre Pierre dit néanmoins : « Frères, je sais que vous avez agi par ignorance ainsi que vos chefs » (Actes 3 : 17). Ils ne comprirent pas qu'ils crucifiaient le Seigneur de gloire. Si, par contre, une personne engendrée de l'Esprit participait à un crime analogue, nous pensons que ce serait bien différent, le châtiment encouru par elle avec ses lumières spirituelles serait la seconde mort.

L'apôtre Paul indique pourquoi l'Eglise peut commettre le péché menant à la mort; il dit que, si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, après avoir goûté la bonne parole de Dieu, après avoir eu part au St. Esprit, si nous tombons entièrement (il ne s'agit pas ici d'un faux pas, mais d'une chute complète, d'un retour au péché) cela équivaut à se comporter comme une truie qui, après avoir été lavée, s'est vautrée de nouveau dans le bourbier. En pareil cas, le péché est absolu.

EST-CE QUE ADAM PÉCHA CONTRE LE ST. ESPRIT?

Pour répondre à cette question il faut avoir une claire conception de ce qui constitue le St. Esprit. Les Ecritures disent que le St. Esprit manifesté dans une des créatures intelligentes de Dieu, est l'esprit d'*adoption*. L'homme animal ne possède pas l'esprit d'adoption, il ne fut pas créé à l'image morale du Créateur. Les anges ont l'esprit d'adoption. Adam fut créé à l'image et à la ressemblance morale de son Créateur, il fut un fils de Dieu; c'est pourquoi nous devons admettre qu'il possédait cet esprit qui vient du Père, l'esprit d'adoption.

Quand Adam eut désobéi il en résulta pour lui la perte de l'esprit d'adoption, et la fin de toute parenté avec le Père. Cette parenté avec Dieu fut perdue pour toute sa postérité, mais Dieu prit des dispositions qui permettront à Adam ainsi qu'à tous ses enfants de revenir à Lui s'ils le veulent. Les Ecritures nous disent que l'affranchissement et la régénération de l'humanité s'effectueront, grâce au St. Esprit, qui sera répandu et communiqué à toute chair.

Cette œuvre ne s'est pas encore manifestée en faveur de l'humanité, mais elle s'est accomplie maintenant au sein de l'Eglise; les membres de l'Eglise qui ont été admis à participer à une nouvelle nature, sous certaines conditions spéciales pendant l'âge de l'Evangile, sont engendrés de l'esprit d'adoption et considérés comme fils de Dieu. L'admission des membres de l'Eglise à la parenté de Dieu à titre de fils, au *temps actuel*, ainsi que les bénédictions qui seront accordées plus tard à l'humanité, sont indiquées dans la prophétie de Joël. Ce prophète nous dit en parlant de l'Eternel que, « dans ces jours-là, » il répandra son Esprit sur ses serviteurs et ses servantes et il déclare qu'*après cela,* il répandra son Esprit sur *toute chair*, afin que tous puissent redevenir des enfants, rétablir leurs liens de parenté avec Dieu. — Joël 2 : 28-32; Actes 2 : 16-18.

Adam possédait l'Esprit de Dieu qui lui fut donné d'une manière naturelle; si la chute n'était pas survenue, cet état ou cette condition aurait subsisté comme ce fut le cas des saints anges. Ces derniers qui n'ont pas perdu ces liens de parenté n'ont pas besoin d'un don spécial du St. Esprit.

ADAM AURAIT-IL PU SE REPENTIR?

Après avoir commis ce péché volontaire, Adam aurait-il pu se repentir? Le terme repentance peut être employé dans deux sens différents; nous nous en servons souvent pour désigner le chagrin que nous ressentons d'une faute, notre repentir, mais cette acception courante de ce mot n'en renferme pas le sens complet. La vraie signification est le retour à la condition antérieure, ou bien l'adoption d'une ligne de conduite entièrement opposée à celle dans laquelle on s'était engagé. Adam aurait pu se repentir dans le sens d'éprouver du chagrin, de regretter son acte, mais il n'aurait pu se repentir dans le sens de recouvrer la situation qu'il possédait avant d'avoir péché, car cela eût nécessité le payement du prix de son péché par quelqu'un d'autre. St. Paul dit d'Esaü, qu'il était un profane qui « plus tard, voulant obtenir la bénédiction... fut rejeté, quoiqu'il la sollicitât avec des larmes; car son repentir ne put avoir aucun effet » (Héb. 12 : 17). Esaü put se lamenter et exhaler tout son chagrin, mais il ne put rentrer en possession de ce qu'il avait perdu. Il en fut de même d'Adam.

L'impossibilité d'arriver à un repentir de cette nature est entièrement différente de celle dont l'apôtre nous parle lorsque, désignant l'Eglise, il dit : « Si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles » (Héb. 10 : 26, 27). Il n'y a plus de repentance pour ces derniers; leur cœur s'est trop endurci; ils ne peuvent pas être renouvelés et amenés à la repentance (Héb. 6 : 4-8); mais, d'après les dispositions de Dieu en faveur d'Adam, Christ dut souffrir la mort pour lui. Maintenant, par contre, Christ ne meurt plus; si donc quelqu'un a déjà bénéficié une fois de la mort de Christ et a vilipendé cette faveur, il est frappé par la sentence de mort pour la seconde fois et, de la seconde mort, il n'y a pas de résurrection.

LES CRAINTES SANS FONDEMENT DE QUELQUES PERSONNES

Nous croyons que la majorité de ceux qui pensent avoir commis le péché menant à la mort sont simplement poursuivis par la crainte et, dans la plupart des cas, il serait simplement nécessaire que ces personnes fussent mieux instruites au sujet de Dieu, de son caractère et de ses dispensations. Des personnes terrifiées sont venues auprès de nous, persuadées qu'elles avaient commis le péché conduisant à la mort et qu'il n'y avait plus d'espoir pour elles d'une réconciliation avec Dieu; parfois elles nous ont communiqué seulement leurs craintes, nous laissant quelque peu perplexe, car leur repentir extérieur et leurs regrets étaient des indices favorables. Dans certains cas, lorsque ces personnes nous ont raconté toutes les circonstances de leur faute, nous avons pu les rassurer complètement en cinq minutes et leur faire voir, par la même occasion, qu'elles n'avaient pas compris cette question. Ceci leur rendit la paix. Une personne nous déclara que ses craintes duraient depuis dix-huit ans; depuis lors, elle s'est réjouie dans le Seigneur et s'est mise à son service d'une manière qui lui est agréable.

Ceux qui ont renié le Seigneur volontairement et consciemment ne peuvent être renouvelés à la repentance, telle est la véritable signification du péché conduisant à la mort. Dieu cherche un peuple fidèle, et si quelqu'un fait preuve d'une désobéissance volontaire et pleinement consciente, il n'est pas digne de vivre; néanmoins toute manifestation de repentance, nous paraît être un indice qu'il y a lieu d'espérer.

LE PÉCHÉ CONTRE LE ST. ESPRIT EST IMPARDONNABLE

Il faut établir une distinction entre le péché contre le St. Esprit et le péché menant à la mort; en d'autres termes il y a, aux yeux de Dieu, des péchés contre le St. Esprit de différents degrés de gravité, nous pensons qu'il y en a des *petits* et des *grands*. Aucun péché contre le St. Esprit n'est *pardonnable;* mais certains

d'entre eux sont punis par des *coups* et d'autres par la *mort*.

Les pharisiens auxquels Jésus s'adressa ne possédaient pas le St. Esprit d'adoption, mais ils avaient quelque connaissance de la lumière du St. Esprit qui émanait de la personne de notre Seigneur, chez lequel le St. Esprit se manifestait à un degré remarquable. Les Juifs furent passibles de condamnation dans la mesure où les yeux de leur compréhension furent ouverts. Ceux qui reçurent peu de connaissance et la refusèrent encoururent moins de responsabilité que ceux qui virent plus de lumière et la refusèrent. Ceux qui dénaturèrent le caractère de Jésus péchèrent moins contre lui-même que contre le St. Esprit qui était en lui.

Notre Seigneur déclara que tous les péchés et blasphèmes seraient pardonnés aux hommes à l'exception du péché contre le St. Esprit, qui ne leur sera pas pardonné. Les pharisiens qui n'avaient pas été reçus dans la famille de Dieu avaient néanmoins reçu beaucoup de lumières; ils avaient donc de grandes responsabilités; et lorsque, ayant de telles lumières, ils les dénaturèrent, ce fut la preuve, de leur part, d'un péché volontaire qui, selon Jésus, devait recevoir un châtiment certain. Nous pouvons dire qu'à cette époque-là, un petit nombre seulement possédaient une connaissance suffisante pour atteindre le plus haut degré de culpabilité.

LE PÉCHÉ DE JUDAS

Le péché conduisant à la mort est un péché absolu contre le St. Esprit, c'est le péché contre la lumière et la connaissance complètes, le péché volontaire et pleinement conscient. Nous ne connaissons qu'une seule personne qui, ayant une telle lumière et une telle faveur avant la résurrection de notre Seigneur et les bénédictions de la Pentecôte, commit ce péché; cette personne fut Judas. Ses lumières spéciales consistaient dans le fait que, non seulement il vit Jésus, assista à ses miracles et put apprécier son noble caractère, mais en outre, il eut part lui-même au St. Esprit qui lui fut donné par Jésus et dont il avait fait usage pour chasser des démons, etc.

Jésus déclara : « Malheur à l'homme par qui le Fils de l'homme est livré! Mieux vaudrait pour cet homme qu'il ne fût pas né » (Marc 14 : 21). Judas possédait des lumières suffisantes qui justifiaient, non seulement une condamnation à recevoir des coups et d'autres châtiments, mais encore une sentence lui enlevant toute perspective future et toute espérance. Il avait péché contre de grandes lumières. A l'exception de Judas, nous ne pourrions désigner personne qui ait commis le péché conduisant à la mort. Ceux qui ont fait preuve d'infidélité après avoir été engendrés du St. Esprit comme nouvelles créatures, après avoir ainsi reçu l'esprit de Dieu, le St. Esprit, font aussi exception avec Judas.

LE TRAITEMENT DES MALADIES SPIRITUELLES

Les Ecritures nous font voir que toute nouvelle créature qui est tombée dans une condition spirituelle très basse peut avoir la possibilité de se guérir, non par elle-même, mais par le ministère des fidèles de la sacrificature royale. L'apôtre Jacques nous parle de quelques frères qui sont *malades*, il nous dit que ces derniers doivent faire appel aux anciens de l'Eglise pour qu'ils prient pour eux, afin que la prière de la foi les ramène en communion avec Dieu; l'apôtre ajoute : « Celui qui ramènera [assurera le salut d'] un pécheur de la voie où il s'était égaré sauvera une âme de la mort » (Jacq. 5 : 20). Selon toute apparence, une telle âme malade est déjà dans les douleurs de l'agonie, mais si elle manifeste suffisamment de foi, fait appeler quelques fidèles frères, confesse humblement ses péchés et demande à ces frères de prier pour elle, cette conduite sera considérée par le Seigneur d'un œil favorable; il pourra accorder une nouvelle faveur et une nouvelle mise à l'épreuve.

Nous pensons que, dans la règle, il n'est pas nécessaire qu'un individu confesse ses fautes à quelqu'un, sauf à une personne à laquelle il aurait porté préjudice et à laquelle il doit des excuses. Autrement, nous ne devons confesser nos péchés qu'au Seigneur, excepté dans des circonstances très graves, lorsqu'une personne a perdu toute communion avec le Seigneur et se rend compte que c'est le seul moyen d'éviter d'être entièrement séparée de Dieu. Dans un tel cas, nous conseillons à ce frère de faire appel aux anciens de l'Eglise, de se confesser afin que son péché contre le St. Esprit puisse être effacé.

MENTIR AU ST. ESPRIT

Est-ce que Ananias et Saphira commirent le péché impardonnable, nous a-t-il été demandé? Nous disons que ce fut un péché impardonnable, car Ananias et Saphira sont encore dans la tombe; il est possible qu'il leur soit accordé quelque espérance dans le futur, dans la mesure où nous pouvons le savoir. Il ne nous appartient pas de déterminer le degré de volonté consciente apporté dans leur mauvaise action; le Seigneur seul pourra apprécier et il n'a pas encore fait connaître sa décision. Il est possible qu'ils furent simplement retranchés de leur existence terrestre et qu'ils auront quelque espérance dans l'avenir. S'ils avaient été réellement engendrés du St. Esprit, cela ne pourrait avoir lieu, car tous ceux qui font partie du petit troupeau ou de la grande multitude reçoivent leur châtiment et leurs épreuves de purification pendant la vie actuelle et aucun d'entre eux ne recevra de châtiment dans la vie future. L'apôtre dit que nous ne serons pas jugés avec le monde; nos épreuves pour la vie ou la mort éternelle, sont subies dans la vie présente.

Au temps des apôtres, lorsqu'une petite communauté se fondait, un certain nombre de fidèles vendaient leurs biens et en versaient le produit dans la caisse générale. Il n'y avait aucune obligation relativement à ces ventes de propriétés et à ces versements dans le trésor de la communauté, mais il est certain que ceux qui agissaient ainsi jouissaient d'une haute estime dans l'Eglise; cela devait naturellement constituer un piège pour certaines personnes qui, ne possédant pas le véritable esprit de charité et de sacrifice désiraient néanmoins obtenir l'approbation des frères.

LES RÉSULTATS EFFRAYANTS D'UNE TROMPERIE ENTIÈREMENT VOLONTAIRE

Ananias et Saphira appartenaient à la classe de personnes désireuses de rechercher l'approbation de l'église et cependant dépourvues du véritable esprit de sacrifice. Ils décidèrent de vendre une propriété; afin de passer aux yeux des croyants pour des saints d'un ordre supérieur, ils prétendirent verser dans le trésor général le produit total de la vente de leur propriété. Les sentiments intimes de leur cœur étaient cependant beaucoup moins généreux; ils décidèrent d'un commun accord de mettre de côté, pour leurs nécessités futures, une partie du produit de la vente et de faire croire néanmoins qu'ils avaient consacré au fonds de la communauté le montant total de cette vente.

Le caractère inique de leur manière d'agir est manifeste. Ainsi que l'apôtre Pierre nous le dit, la propriété leur appartenait et, après l'avoir vendue, ils avaient le droit de disposer du produit de la vente comme bon leur semblait. Ils auraient dû être honnêtes à l'égard de l'église et, s'ils avaient désiré ne donner qu'un dixième, la moitié ou le total, ceci ne concernait qu'eux-mêmes et personne n'aurait eu le moindre droit d'y trouver à redire et de les critiquer. Toute leur mauvaise action consista dans la tromperie à laquelle ils voulurent se livrer : le fait d'avoir voulu soustraire une partie du prix de vente en faisant considérer le reste comme le montant total dans le but de tromper l'église en obtenant des

félicitations pour avoir accompli un sacrifice supérieur à celui qu'ils faisaient en réalité. Selon St. Pierre, ce ne fut pas aux hommes qu'ils mentirent, mais au St. Esprit de Dieu. C'est en ceci, et en ceci seulement, que consista le péché qui causa leur mort.

Les Ecritures disent qu'une «grande crainte saisit tous les auditeurs», qui ressentirent une profonde révérence pour Dieu et pour les apôtres, ses représentants. Cela fit comprendre que les *consécrations* au Seigneur n'étaient pas des formules dépourvues de sens. Cela montra à ceux qui s'étaient déjà ralliés à la cause du Seigneur, et aussi à tous ceux qui, dans la suite, devaient faire partie de l'Eglise, qu'il était préférable pour ceux qui n'avaient pas un cœur sincère de ne pas se faire passer pour des disciples. Il est fort probable que cette leçon eut un effet durable pendant la vie des apôtres.

Nous pouvons faire ressortir, de cet événement du passé, un enseignement utile pour les enfants consacrés du Seigneur de notre époque; ils peuvent voir que, selon les désirs de Dieu, «la vérité [doit être] au fond du cœur»; tous ceux qui ne répondent pas à cette qualification, qui ne sont pas sincères, honnêtes, véridiques, ne peuvent être agréables à Dieu et ne peuvent par conséquent, avoir part aux gloires qui seront accordées prochainement aux élus de l'âge de l'Evangile. — Ps. 51 : 8.

Lorsque nous nous examinons nous-mêmes, nous comprenons quelle est l'imperfection de tous les humains, de la race déchue. Lorsque nous considérons la perfection de Dieu, nous ne voyons qu'une seule des qualités de la créature déchue qui puisse avoir l'approbation divine, c'est l'*honnêteté*. Le vrai chrétien doit honnêtement confesser ses propres défauts et ses imperfections; il doit reconnaître honnêtement que sa capacité vient de Dieu par Christ et non de lui-même; il doit s'efforcer honnêtement d'atteindre à l'idéal que l'Evangile lui montre; il doit admettre honnêtement qu'il ne peut pas accomplir ce qu'il voudrait faire; il doit accepter complètement et sincèrement la justice de Dieu manifestée en Jésus-Christ pour couvrir ses fautes. Nous croyons volontiers que le plus grand des péchés commis par les croyants consacrés de l'Eglise est le manque d'honnêteté, c'est à dire le péché qui dans le cas d'Ananias et de Saphira fait si puissamment ressortir la réprobation divine.

Toutes ces choses sont des questions individuelles comme au temps des apôtres. Chacun des enfants de Dieu aura à répondre de sa propre conduite au Seigneur lui-même; c'est pourquoi il convient que tous ceux qui recherchent l'approbation divine veillent à ne pas être influencés par la disposition du cœur qui tend à faire prévaloir l'hypocrisie; leur manière d'agir envers le Seigneur doit être pure et honnête jusqu'au fond du cœur; ils doivent veiller à ce que, après avoir convenu de tout consacrer à Dieu et à son service, ils ne retiennent rien par devers eux, mais considèrent leur temps, leur influence, leur fortune, leur vie, comme appartenant entièrement à Dieu. Ils doivent disposer de toutes ces choses conformément à ce qu'ils ont la conviction d'être la volonté de Dieu, c'est à dire en administrant ces choses comme des intendants fidèles.

OH! COMBIEN GRANDE EST SA BONTE!

Ta bonté vaut mieux que la vie : mes lèvres célèbrent tes louanges. — Ps. 63 : 4.

Dieu possède une bonté qui est dans sa nature dans son caractère, une bonté toute d'*amour* qui s'étend à toutes choses, qui, dans la plus parfaite acception du terme, se répand sur toutes ses créatures, non seulement sur celles qui ont de l'intelligence, mais aussi sur celles qui n'en ont que très peu. Il accorde ses bontés et ses faveurs au juste et à l'injuste; il fait luire son soleil et il envoie sa pluie pour les bons et les méchants. Mais il tient en réserve une bonté toute spéciale, un amour tout particulier pour ceux qui possèdent des qualités du cœur toutes d'amour; ce sont ceux qui ont un tel caractère que Dieu peut aimer, comme c'est le cas de toute personne vraiment bonne qui aime une autre personne douée de bonnes et nobles qualités du cœur.

Dieu éprouve un amour de cette nature pour les saints anges; il eut de même un semblable amour pour Adam avant sa chute. Depuis la chute, il a éprouvé le même sentiment de bonté et d'amour envers ceux de la race d'Adam qui, comprenant leurs péchés, désirèrent retourner à Lui et accomplir sa volonté. C'est sa bonté toute d'amour qui fut le motif des merveilleuses dispensations qu'il réserve à cette dernière classe de personnes. Dieu disposa que certaines personnes reviendraient à la nature terrestre pour recevoir les faveurs de la vie éternelle sur la terre, après avoir atteint la perfection qui était en Eden. Il disposa, par contre, que d'autres recevraient une nature spirituelle. Vraiment la miséricorde de Dieu est immense comme l'étendue des mers!

D'autre part, Dieu n'aime pas celui qui pèche volontairement, car tout ce qui est de Dieu est conforme à la justice. Nous pouvons éprouver de l'amour pour l'ignorant qui enfreint la loi de Dieu par suite du manque de connaissance et d'instruction convenables; par contre, nous ne pouvons aimer en toute justice un individu mauvais dont les intentions du cœur, dont la volonté sont de faire le mal. Dieu n'éprouve aucun amour pour les méchants incorrigibles. «Il détruit tous les méchants.» Dieu a prévu que, seuls, ceux qui s'harmoniseront avec sa justice pourront jouir des faveurs de la vie éternelle; ils jouiront d'un bonheur éternel et recevront éternellement les bénédictions de son amour.

Dans ses propres expériences, le psalmiste éprouva les bontés et l'amour de Dieu. Lorsqu'il fut oint pour être roi d'Israël, il sut qu'il avait trouvé grâce aux yeux de l'Eternel. Plus tard, lorsqu'il commit de mauvaises actions, Dieu le châtia, le punit d'une manière toute d'amour, parce que David fut un homme selon le cœur de Dieu, et qu'il désirait faire ce qui est bien, faire la volonté de Dieu. A l'image de l'aiguille aimantée de la boussole qui, dans certains cas, est déviée de sa position normale dirigée vers le nord, David fut influencé par certaines attractions qui le firent dévier dans un mauvais chemin; mais dès que les mauvaises influences eurent disparu ou que Dieu lui eut fait voir son péché, son cœur revint entièrement à Jéhovah, comme l'aiguille aimantée revient de nouveau dans la direction du pôle. C'est pour cette raison que, selon les paroles du roi David, la vie sans la bonté et l'amour de Dieu n'avaient aucune valeur pour lui; il estimait que sa vie n'était rien si la faveur de Dieu lui était retirée. Avec une telle compréhension de Dieu, il devait toujours confesser son nom, proclamer sa bonté, son amour et célébrer ses louanges.

NOTRE ONCTION EST DE BEAUCOUP SUPÉRIEURE

Ceci est encore plus vrai pour nous, qui sommes actuellement les enfants fidèles et consacrés du Seigneur, qui nous efforçons chaque jour de servir et de suivre notre Maître. Nous qui, par la grâce de Dieu, sommes entrés dans sa parenté par un pacte d'alliance depuis que l'expiation pour les péchés a été accomplie, nous sommes devenus fils de Dieu et avons été engendrés du St. Esprit; nous sommes ainsi entrés dans le corps de Christ; nous n'avons pas été oints pour monter sur un trône terrestre comme David, car notre onction a une plus grande valeur. Nous sommes oints pour un trône céleste pour avoir part au gouvernement de toute la terre

Aucun roi, aucun empereur occupant un trône terrestre ne peut espérer de régner au delà d'un petit nombre d'années. Ceux qui, par contre, seront jugés dignes de régner avec le Messie, de s'asseoir sur son trône, régneront pendant mille ans. Ceci n'est que le commencement de leur gloire. Notre Père qui est aux cieux nous exerce et nous prépare actuellement pour cette glorieuse élévation par le ministère de son Fils unique, avec lequel nous devons régner; il nous donne l'assurance qu'il sera avec nous pour nous guider sur le chemin, afin que toutes choses concourent à notre bien, parce que nous l'aimons et qu'il nous a appelés selon ses desseins.

C'est ainsi que la bonté de Dieu, toute d'amour, s'est manifestée envers nous dans une mesure dépassant de beaucoup ce qui fut accordé à tous les autres humains au cours de l'histoire du monde. Nous possédons ses très grandes et très précieuses promesses; c'est nous qui avons reçu son amour spécial. Plus nous apprécions son amour, ses glorieuses promesses et les abondantes dispensations de sa grâce, plus nos cœurs sont remplis de gratitude envers lui, plus nous nous rendons compte de sa bonté et de son amour et plus nous sommes disposés à consacrer notre vie à son service.

Il en fut ainsi de Jésus; il mit les faveurs de son Père au-dessus de tout et il ouvrit, grâce aux dispensations de Dieu, ce chemin nouveau et vivant pour *nous,* afin qu'en devenant ses disciples, nous puissions avoir part avec lui à la bonté, à l'amour tout spécial de Dieu et à ses promesses sans égales qu'il accorde à ceux-là seuls, qui « suivent l'Agneau partout où il va ». Assurément nos lèvres doivent proclamer les louanges de Dieu; non seulement nos lèvres, mais aussi nos carnets de chèques, nos dépôts en banque et notre influence doivent le louer. Tout ce que nous possédons doit louer le Seigneur ainsi que tout ce que nous espérons acquérir.

J'AIME A PROCLAMER LA BONNE NOUVELLE

Nous qui avons compris que l'inexprimable faveur que notre Père nous accorde vaut mieux que la vie actuelle avec tout ce qu'elle peut nous donner, nous qui avons joyeusement déposé sur son autel tous nos biens terrestres, toutes nos espérances, toutes nos ambitions et toutes nos capacités, nous nous réjouissons d'annoncer la bonne nouvelle du salut à d'autres. Nous nous réjouissons de faire retentir les louanges de celui qui nous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière. Ce message est trop beau pour être gardé pour soi. Si nous ne le proclamions pas, il agirait sur nous comme un feu ardent renfermé dans nos os, c'est pourquoi nous *devons* l'annoncer. Nous avons décidé de l'annoncer, même s'il doit nous en coûter des difficultés, de l'argent, même si cela doit provoquer des interprétations équivoques et des persécutions de la part d'anciens amis, peut-être même la rupture de liens de famille. Nous sommes décidés à cela, dût-il nous en coûter la réprobation du monde et des églises organisées.

CE TEXTE NE CONCERNE QUE LES SAINTS

Dans notre texte, le prophète David parle prophétiquement de l'Eglise de Christ; ces paroles ne pourraient s'appliquer à personne d'autre qu'aux saints de Dieu. Personne, en effet, sinon ceux qui marchent avec Dieu et sont en communion avec lui, ne peut estimer sa faveur comme plus précieuse et plus désirable que la vie terrestre. Si nous demandons à un chrétien de nom de la classe moyenne d'évaluer ces faveurs, de nous dire s'il voudrait échanger sa vie actuelle contre les faveurs de Dieu; en mettant d'un côté de la balance tous ses biens, toutes ses espérances, ses ambitions, ses liens de famille, sa situation sociale, sa situation dans son église, l'estime de ses semblables, puis en mettant de l'autre côté de la balance les faveurs de Dieu, il hésitera et se décidera finalement pour les biens de ce monde.

La cause qui produit ce résultat, c'est le peu de cas, que font ces chrétiens-là de la faveur divine. Ils ont entendu parler de différentes choses relatives au Tout-Puissant et y ont ajouté foi; certaines de ces idées sont fausses et les autres vraies. Leur incompréhension du caractère et des plans de Dieu, ainsi que les influences du monde qui les entourent, ont largement neutralisé, contrebalancé et annulé l'influence des vérités qu'ils ont apprises et ils n'ont aucune confiance dans les choses que l'on ne voit pas; c'est pourquoi les intérêts terrestres l'emportent dans leur esprit sur les faveurs de Dieu dans la proportion de dix à un.

Ceux qui, grâce au plan des âges, ont pu apprécier la bonté, l'amour et la miséricorde de l'Eternel, si vraiment ils sont des enfants de Dieu, sont tous mis à l'épreuve. S'ils ont simplement éprouvé de la satisfaction à apprendre qu'il n'existe aucun lieu destiné aux tourments éternels, s'ils se contentent simplement de savoir que les plans de l'amour divin sont destinés à toute la race humaine, leur cœur n'a pas répondu à la manifestation du grand amour de Dieu. Ils continuent à suivre leur chemin, satisfaits d'avoir été délivrés des liens de l'erreur, mais, à l'image des neuf lépreux guéris par le Maître ils ne revinrent pas pour lui rendre gloire ni pour lui offrir d'entrer à son service. Hélas! ces personnes-là forment la majorité. Nous sommes maintenant dans le grand jour d'épreuve. Qui sera capable de soutenir ces épreuves dans le mauvais jour actuel?

DIEU EST LE SOLEIL ÉCLAIRANT NOTRE AME

La faveur divine toute imprégnée d'amour qui n'est réellement appréciée que par les véritables saints, n'est pas simplement une promesse relative à des perspectives et à des espérances futures, mais c'est déjà une réalité bénie de la vie présente. Les saints parviennent à apprécier graduellement leur communion et leurs liens d'association avec le Seigneur à tel point que tout ce qui amène une interruption de cette communion rend l'âme misérable et produit une impression douloureuse de vide que rien d'autre ne peut combler. Ce sentiment est magnifiquement exprimé dans le cantique suivant :

O Soleil de mon âme, Eternel Dieu mon Père,
La nuit n'est plus pour moi quand tu te tiens tout près;
Que jamais un brouillard s'élevant de la terre,
Ne te cache à mon cœur, ne m'enlève ta paix!

Le véritable enfant de Dieu marchera en communion si intime avec lui que rien de ce qui est très précieux et très agréable à l'homme animal ne pourra lui dérober la face de son Père céleste, car si une telle chose se produisait, elle devrait être considérée comme une calamité à laquelle rien ne pourrait être comparé. Le fidèle se couperait la main droite, s'arracherait même un œil, plutôt que de se voir séparé de l'Ami céleste qu'il a appris à aimer par-dessus tout. Dieu est vraiment devenu le Soleil de son âme, sans lequel la vie ne serait qu'une nuit obscure.

« LES TÉNÈBRES HAÏSSENT LA LUMIÈRE »

Plusieurs de ceux qui se déclarent des disciples de Christ disent que la vie d'un chrétien ne saurait le priver de ses liens d'amitié terrestre, car, disent-ils, de telles idées sont exagérées; ce sont des vues extrêmes, sur les exigences requises d'un chrétien et toute ligne de conduite produisant de tels résultats est déraisonnable. Mais il n'en est pas ainsi; les paroles de notre Maître sont aussi vraies aujourd'hui que lorsqu'il les prononça : « Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui, mais parce que vous n'êtes pas du monde... à cause de cela le monde vous hait » (Jean 15 : 19). Ce que nous dit aussi l'apôtre est encore vrai : « Tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ seront persécutés. » — 2 Tim. 3 : 12.

Pourquoi le Maître consentit-il à perdre toute situation

sociale et les faveurs des gens d'église de son époque? Pourquoi les docteurs de Dieu et les principaux d'entre les gens religieux d'alors se détournèrent-ils de Lui? Pourquoi s'aigrirent-ils contre lui jusqu'à le crucifier? Est-ce à cause de ses mauvaises actions? Evidemment pas, car il ne fit que du bien; ce fut parce qu'il proclama la vérité; il affirma des vérités qu'eux-mêmes admettaient, mais qu'ils avaient tellement mélangées avec « la tradition des anciens » qu'ils en étaient hébétés, enivrés, aveuglés à tel point qu'ils ne perçurent les œuvres et les enseignements de notre Seigneur que d'une manière entièrement fausse. Leur cœur n'était pas dans de bonnes dispositions aux yeux de Dieu. « Les ténèbres haïssent la lumière. »

Les persécutions subies par le Maître ne provinrent pas des étrangers, mais des gens de son époque qui étaient considérés comme saints; il en a toujours été ainsi depuis lors et aujourd'hui il en est de même. Ceux qui s'opposent actuellement à la vérité ne sont pas des gens du monde des personnes ne faisant pas partie des églises, sauf de rares exceptions, ce sont plutôt des sectaires ardents que Satan a aveuglés par de fausses doctrines et de faux enseignements. Nous ne devons donc pas être étonnés si, partout où la vérité pénètre, elle agit comme une épée tranchante qui sépare, comme le dit notre Seigneur. C'est l'état de choses provoqué par la vérité qui sert à déterminer la valeur de ceux qui suivent Jésus. Sommes-nous disposés à endurer les haines, le mépris et l'insolence que nous vaudra la fidélité que nous apporterons à répandre la vérité? Les faveurs pleines d'amour de notre Père ont-elles plus de valeur, vraiment beaucoup plus de valeur, que celles du monde entier avec ses sourires, ont-elles vraiment beaucoup plus de valeur que notre propre vie?

L'HARMONIE DE LA HARPE GLORIEUSE DES AGES

Si nous remplissons les conditions dont nous venons de parler, nous pouvons aller de l'avant en son nom, avec des sentiments de joie, annoncer ses louanges avec nos lèvres, chanter le nouveau cantique qu'il a mis dans nos bouches et les « bontés de l'Eternel ». Il en coûte quelque chose de chanter ce cantique. Ceux-là seuls qui ont appris à jouer sur la harpe de Dieu dont toutes les cordes sont parfaitement harmonisées, peuvent rendre la mélodie du « cantique de Moïse et de l'Agneau ». Jamais, avant notre époque, il ne fut possible de rendre cette mélodie sur cette harpe merveilleuse, car jamais auparavant, toutes les cordes ne furent mises à leur véritable place et accordées parfaitement. Maintenant cette musique nous plonge dans le ravissement. Prenons maintenant cette merveilleuse harpe des âges, faisons vibrer ses cordes et dans l'harmonie de l'esprit et de l'entendement faisons retentir ce magnifique et nouveau chant de joie!

QUESTIONS ET RÉPONSES

N° 1. QUESTION.— Une personne qui maintenant se consacre entièrement au Seigneur peut-elle ne pas être engendrée du St. Esprit?

RÉPONSE. — Il pourrait parfaitement arriver que quelqu'un se soit entièrement consacré sans toutefois avoir été engendré du St. Esprit. Tel fut le cas d'Abraham et de quelques autres dignitaires ayant vécu avant l'époque de notre Seigneur, avant la Pentecôte et il en sera ainsi lorsque la sélection complète de l'Eglise aura été accomplie. Mais quand sera-ce au juste, avec qui cela commencera-t-il? Nul d'entre les vivants ne pourrait le savoir. Nous n'avons aucune raison de croire que ce moment spécial est arrivé, parce que nous voyons quelques personnes qui tout récemment se sont entièrement consacrées et qui paraissent faire preuve d'un véritable engendrement de l'Esprit, ce qui semble indiquer qu'il manque encore quelques élus, qu'il y a donc encore une occasion de faire partie de cette classe de personnes.

N° 2. QUESTION. — Quelqu'un peut-il être consacré et ne pas être engendré du St. Esprit?

RÉPONSE. — Nous croyons qu'il y a encore des places vacantes, c'est à dire que le nombre total des élus n'est pas encore complet ni l'épreuve des élus achevée; c'est pourquoi nous pensons que tous ceux qui font une pleine et entière consécration d'eux-mêmes seront encore engendrés du St. Esprit, mais si la question reste posée sous la forme ci-dessus, c'est à dire, *quelqu'un peut-il être consacré et ne pas être engendré du St. Esprit?* Nous disons: Certainement, il pourrait s'être consacré, avoir accompli la partie de la consécration qui lui est personnelle. Votre consécration, ma consécration, la partie qui dépend de nous tout au moins consiste simplement à nous offrir à Dieu. Il appartient alors à Dieu de dire s'il accepte cette consécration. Les Ecritures nous disent que c'est pendant notre époque, pendant l'âge de l'Evangile qu'est le jour favorable, l'année favorable, le temps favorable du Seigneur et nous croyons qu'il est entièrement disposé à accepter tous ceux qui viennent au Père par Christ, que tous ceux qui viennent dans de telles conditions sont acceptés et s'ils sont acceptés comme membres du Corps de Christ ils seront engendrés du St. Esprit. Mais comme nous l'avons dit précédemment et comme nous le répétons, nous croyons que dans un avenir rapproché, des personnes se consacreront, s'offriront à Dieu, mais il n'y aura plus de place vacante parce que, selon l'image de la parabole, les individus de la classe personnifiée par les vierges sages, seront tous entrés dans la salle des noces et la porte sera fermée; personne n'entrera plus, parce que cette classe de personnes ne subira aucune augmentation lorsqu'elle sera au complet. Ceux qui se présenteront ensuite ne seront pas engendrés du St. Esprit. Il ne s'ensuivra pas que Dieu n'éprouvera pas du plaisir à voir ces personnes s'offrir elles-mêmes comme il en éprouva sans doute lorsque Abraham, Isaac, Jacob et tous les prophètes offrirent leurs personnes volontairement pour connaître et accomplir la volonté divine dans la mesure où Dieu était disposé à les accepter. Ils obtinrent de grandes bénédictions. Nous devrions donc dire clairement à toute personne sur laquelle nous avons quelque influence, que la véritable ligne de conduite, le véritable devoir de tout être humain, son culte raisonnable devrait être de présenter son corps en sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu. Dieu ne méprisera pas ce sacrifice, mais il ne vous engendrera du St. Esprit que si votre sacrifice est offert en temps voulu, avant que la porte soit fermée, avant que le dernier des élus ait été introduit dans la salle des noces.

A NOS CHERS LECTEURS. — Nous commençons à partir du 19 Juillet les questions béréennes sur le Vol. VI des *Etudes des Ecritures*. Nous saisissons cette occasion pour rappeler à quelques frères et sœurs l'importance considérable de ces études quand elles sont bien comprises et étudiées; nous renvoyons à ce sujet nos lecteurs aux instructions données dans la *Tour de Garde* de Janvier 1914, page 2 et dans celle de Février 1914, page 16.

Questions béréennes sur les « Etudes des Ecritures ». — VOLUME III. — CHAPITRE VI.

12 Juillet.

161° A quelle époque (de notre ère) cette parabole s'applique-t-elle? Qui sont les ouvriers? P. 27, § 5, les 10 premières lignes. (Z. 10-264, § 3.)

162° Que représentent les divers appels? A quel moment précis put-on comprendre parfaitement quel serait le salaire des ouvriers? Quelle est la classe de personnes représentée par les ouvriers de la onzième heure? Le Maître leur promit-il un salaire déterminé? P. 27, § 5, depuis la 10me ligne à la fin.

163° Quel état de choses analogue a existé pendant l'âge de l'Evangile? Quel est, au temps actuel, le message adressé aux (à la classe des) ouvriers de la onzième heure? P. 27, § 6, p. 28, § 1.

164° Quelle est la grande espérance offerte aux ouvriers de « la onzième heure? » P. 28, § 2.

165° Quelle exhortation doit être adressée à ceux qui ne connaissent le Seigneur que depuis peu de temps et qui désirent le servir? P. 28, § 3, 4.

166° Quelle est la leçon qui se dégage de ce qui précède, pour ceux qui ont promis au Seigneur de le servir et qui ont négligé son œuvre en faisant tous leurs efforts pour obtenir les joies passagères et les récompenses que promet le monde? P. 28, § 5.

(Voir suite page 2.)